

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**N°DEL.2023/10/01**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE
DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-trois**, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal et le Conseil d'administration du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE se sont réunis, en séance extraordinaire, dans la Salle Saint-Romain (Rue Saint-Romain) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire et Président du CCAS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

OBJET : Motion des élus et administrateurs : « Sauvons notre EHPAD »**Conseil municipal :**

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Excusé	Pv. donné à M. MIQUEU
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pv. donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Présent	
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Présente	
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Excusée	Pv. donné à M. JONET
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Excusé	Pv. donné à M. LAVERGNE
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Excusé	Pv. donné à M. DESNANOT
M. Stéphane NICOLAS	Présent	
M. Gilles BUSSAC	Présent	

Conseil d'administration :

M. Christophe MIQUEU , Président	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , Vice-Présidente	Présente	
M. Christian BONNEAU , Conseiller municipal	Présent	
M. Edouard HESPEL , Conseiller municipal	Excusé	Pv. donné à M. LAVERGNE
M. Christian LAVERGNE , Conseiller municipal	Présent	
Mme Sandra LABONNE , Conseillère municipal	Présente	
M. Gilles BUSSAC , Conseiller municipal	Présent	
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER , Conseillère municipale	Absente	
Mme Esther CORTAZAR NAUZE (UDAF - CDAFAL 33 (CNAFAL))	Absente	
Mme Maryse CHEVALIER (Handicap – Handisup)	Excusé	Pv. donné à M. BUS SAC
Mme Sylvette VIGNEAU (Vacances et familles)	Présente	
Mme Arlette MICHEL (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Sauveterre-de-Guyenne, réunis ensemble en session extraordinaire ce 5 octobre 2023, expriment de manière solennelle leur opposition ferme et déterminée à l'annonce soudaine et brutale de la fermeture de l'EHPAD appartenant au groupe Korian, situé au 44

bis du boulevard du 11 novembre, un établissement qui tient un cœur de notre commune.

Cette décision, prise de manière unilatérale par la direction de Korian, a suscité un profond sentiment de colère et d'incompréhension parmi les résidents, les employés, les familles, et bien sûr les élus du territoire. Annoncée le 21 septembre dernier, cette nouvelle a rapidement mobilisé la population, unie dans le but de préserver ce service vital pour notre ville et son territoire rural.

Depuis sa création en 1988 par le Docteur Serge Maurin, ancien Conseiller municipal, l'EHPAD a toujours joué un rôle central dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes de notre commune. Il a su construire un partenariat essentiel avec la Commune, le Centre communal d'action sociale (CCAS), et tout particulièrement la Résidence autonomie, autour d'un programme d'animations partagées pour nos aînés, notamment en matière intergénérationnelle. Enfin et surtout, il a su offrir un précieux soutien aux familles de résidents, en créant une résidence bienveillante et chaleureuse répondant aux besoins spécifiques de notre population, notamment en accompagnant la fin de vie de nos aînés avec une grande humanité.

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Sauveterre-de-Guyenne rappellent que malgré la nécessité des rénovations, l'état du bâtiment n'a jamais mis en péril la sécurité des résidents, comme les commissions de sécurité successives peuvent en témoigner. En revanche ils sont indignés de constater que depuis son acquisition en 2018, Korian a délibérément choisi de négliger l'entretien du bâtiment, alors qu'il l'a acheté en connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant pertinemment que des travaux de modernisation étaient nécessaires. Un plan pluriannuel d'investissement aurait dû être engagé immédiatement afin de procéder dès la première année à une rénovation du patrimoine qui s'impose quand on le gère avec sérieux et volonté d'améliorer la vie des résidents. La raison invoquée aujourd'hui pour cette fermeture, à savoir le coût des rénovations, peine à convaincre, surtout lorsque l'on considère les ressources financières dont dispose le groupe, avec son statut de multinationale multimillionnaire, ainsi que le financement public qui soutient son fonctionnement quotidien. Ceci implique au minimum une obligation de garantir l'entretien des lieux de vie des résidents.

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Sauveterre-de-Guyenne rappellent que la ville, en plein essor, ancien chef-lieu de canton et siège de la CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers accueille la maison médicale communale Ambroise Croizat regroupant plus de 25 professionnels de santé, ainsi qu'une pharmacie au cœur de la bastide, offrant ainsi les meilleures conditions pour le déploiement des activités d'un EHPAD. L'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne joue un rôle structurant en matière de politique de santé locale dans le maillage de notre territoire, au sein duquel il exerce une influence significative et comble un besoin réellement essentiel pour notre population.

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Sauveterre-de-Guyenne soulignent l'engagement exemplaire du personnel de l'EHPAD, qui œuvre au quotidien pour offrir des conditions de vie optimales aux résidents. Leur dévouement et leur professionnalisme sont inestimables et méritent d'être salués. Ils tiennent par la même occasion à souligner le lien exemplaire qui existe entre les personnels, les résidents et les familles, qui se traduit par exemple par les fêtes chaleureuses de Noël et d'été, où chacun se retrouve autour d'un repas commun, les animations partagées mais également les échanges du quotidien.

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Sauveterre-de-Guyenne confirment ainsi que, parfaitement évalué, complètement intégré dans son environnement, cet établissement à taille humaine est un exemple à suivre pour illustrer que bienveillance et qualité de prise en charge peuvent coexister, et non une structure à fermer.

Par cette motion, les élus du Conseil Municipal et les administrateurs

- rappellent la nécessité de prendre en compte le 3^{ème} et 4^{ème} âge qui constitue un sujet majeur au regard de l'allongement de l'espérance de vie et des questions de pertes d'autonomie et de médicalisation qui s'y rattachent (si la France compte aujourd'hui 2,5 millions de personnes âgées dépendantes, elle devrait en compter 4 millions en 2050) ;
- soulignent la nécessité de maintenir un maillage équilibré du territoire en matière d'établissements d'hébergement afin de proposer des solutions de proximité adaptées aux besoins de mobilité, de santé et d'éloignement familial des résidents, notamment dans le cadre du plan Frances ruralités déployé par le Gouvernement.
- affirment leur volonté de favoriser la présence d'EHPAD publics ou associatifs, garantissant des tarifs en adéquation avec les revenus des retraités locaux, qui sont sensiblement inférieurs à la moyenne nationale ;
- constatent que le groupe Korian a enregistré, pour le seul premier trimestre de l'année 2023, un chiffre d'affaires de 1 218 millions d'euros, soit une croissance de 11,8% ;
- constatent que Korian a délibérément choisi de laisser l'état des locaux se détériorer, arguant désormais que la rénovation serait trop coûteuse ;
- rappellent que la création de l'EHPAD a fait l'objet d'un rachat en 2018 auprès du groupe OMEGA, illustrant ainsi les opérations purement financières auxquelles peuvent être soumis les établissements privés lucratifs, sans que les autorités publiques ne soient consultées ;
- relèvent que des établissements tels que Korian Entre Deux Mers représentent, contrairement à l'opinion des grandes entreprises du secteur comme Korian, le futur, où la maltraitance des résidents n'a pas sa place. Ces structures de proximité répondent ainsi à l'objectif du gouvernement d'accompagner nos aînés de manière bienveillante et d'offrir un environnement qui rappelle le chez-soi ;
- en appellent solennellement aux tutelles, l'Agence régionale de Santé et le Conseil départemental de la Gironde, et à l'ensemble des pouvoirs publics, pour que le choix du groupe Korian soit immédiatement stoppé, que l'arrêté ancien de 2016 rendant légalement possible le transfert de lits soit sur le champ abrogé, et qu'une solution pérenne sur la base du même nombre de lits (42) soit rapidement trouvée afin de maintenir sur notre ville une prestation de soins de qualité pour nos aînés en situation de dépendance, dans un environnement sécurisé et bien adapté.

La fermeture de l'EHPAD aurait des conséquences graves pour nos aînés, ainsi que pour leurs familles, qui ont choisi cet établissement en toute confiance. Elle entraînerait également la suppression de nombreux emplois, mettant ainsi en péril l'équilibre économique de notre territoire.

Plus globalement, le Conseil Municipal et Conseil d'administration du CCAS de Sauveterre-de-Guyenne souhaitent exprimer leur soutien indéfectible à la pérennité d'un EHPAD à Sauveterre-de-Guyenne. Ils appellent les autorités compétentes à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la continuité des services essentiels qu'il offre.

Sur proposition du Maire/Président, le Conseil Municipal et le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

DE REAFFIRMER son engagement en faveur du maintien de l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne, une structure à taille humaine et de proximité, favorisant un véritable lien social et un suivi médico-social plus adapté pour les résidents, tout en soutenant l'emploi et les commerces locaux ;

D'EXPRIMER sa solidarité avec la volonté légitime exprimée par les familles, le personnel de l'établissement et les élus locaux, pour le maintien d'une structure d'hébergement sur le territoire de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne ;

DE S'OPPOSER fermement au transfert de lits de cet EHPAD, décidé de façon unilatérale par le groupe Korian, au profit de ses établissements girondins ;

DE DEMANDER à Korian de réexaminer sa décision ;

DE REITERER son entière disponibilité, le cas échéant, pour participer à toute réflexion conduite avec les élus locaux sur le territoire autour de l'accueil en structure de personnes âgées ;

DE DEMANDER au gouvernement qu'il engage un réel travail sur les modèles de l'hébergement collectif des personnes âgées dépendantes, ainsi qu'un renforcement des modalités d'autorisation et des possibilités de contrôle de la gestion des EHPAD privés par l'ARS et le département ;

DE DEMANDER aux autorités compétentes que sont le Conseil départemental de la Gironde et l'Agence régionale de santé de maintenir en exploitation le site de Sauveterre-de-Guyenne ;

DE S'OPPOSER au transfert des 42 lits et d'abroger l'arrêté de 2016 le rendant légalement possible ;

DE DEMANDER, en cas de transfert des 42 lits, la création de 42 nouveaux lits au bénéfice de l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne auprès des autorités de tutelle ;

DE DEMANDER la création d'un véritable service public du grand âge en lien avec l'instauration de la 5^{ème} branche de la sécurité sociale dédiée à l'autonomie.

Nombre de membres en exercice (19+12)	31
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	29
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Pour les secrétaires de
séance

Pour le Maire/Président